



## Commission de l'éducation et de la formation

### 3126 - Fonctionnement des collèges publics

#### **Carte scolaire - Modification des secteurs de recrutement des collèges Léonard de Vinci à Marmoutier et Les Sources à Saverne**

#### **Rapport n° CP/2014/244**

**Service gestionnaire :**  
Direction des collèges

**Résumé :**

Aux termes des dispositions du code de l'éducation, il appartient au Conseil Général d'arrêter les secteurs de recrutement des collèges. Il est proposé de modifier le secteur de recrutement des collèges Léonard de Vinci à Marmoutier et Les Sources à Saverne.

La commune de Schwenheim a manifesté le souhait de voir les enfants de la commune rejoindre le collège "Léonard de Vinci" à Marmoutier au lieu du collège "Les Sources" à Saverne. Cette demande a pour objectif la recherche d'une concordance entre le périmètre de la communauté de communes et le secteur de recrutement des collèges et par ailleurs, elle reflète la volonté de permettre aux élèves ayant été scolarisés dans une même école primaire, en cas de RPI, de poursuivre leur scolarité dans un même collège et ainsi bénéficier de la continuité du travail issu des relations entre le collège et les écoles primaires.

Les élus ainsi que les chefs d'établissements ont été consultés. Une réunion d'information aux parents a été organisée le 3 février dernier, seuls 4 parents étaient représentés. La majorité s'est prononcée pour un transfert progressif, afin de ne pas séparer les élèves qui sont déjà au collège "Les Sources" à Saverne.

Les transports scolaires seront donc organisés pour permettre aux élèves de 6<sup>ème</sup> de Schwenheim de se rendre au collège "Léonard de Vinci" à Marmoutier dès la rentrée de septembre 2014.

Sous réserve d'acceptation d'une dérogation par l'Inspection Académique, les futurs élèves de 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> désireux d'intégrer le collège "Léonard de Vinci" à Marmoutier dès la rentrée prochaine, pourront emprunter le réseau de transport scolaire existant, en fonction des places disponibles et moyennant une prise en charge annuelle de 189 €.

Conformément aux dispositions réglementaires prévues à l'article L.213-1 du code de l'éducation, ce projet a été soumis au Conseil Départemental de l'Education Nationale qui a donné un avis favorable le 9 janvier 2014.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

*- Décide le rattachement de la commune de Schwenheim au collège "Léonard de Vinci" à Marmoutier à compter de la rentrée scolaire de septembre 2014 pour les élèves entrant en classe de 6ème et ainsi de suite chaque année*

- Approuve en conséquence la modification de la carte scolaire pour les collèges "Léonard de Vinci" à Marmoutier et "Les Sources" à Saverne à compter de la rentrée de septembre 2014.

Strasbourg, le 25/03/14

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL